

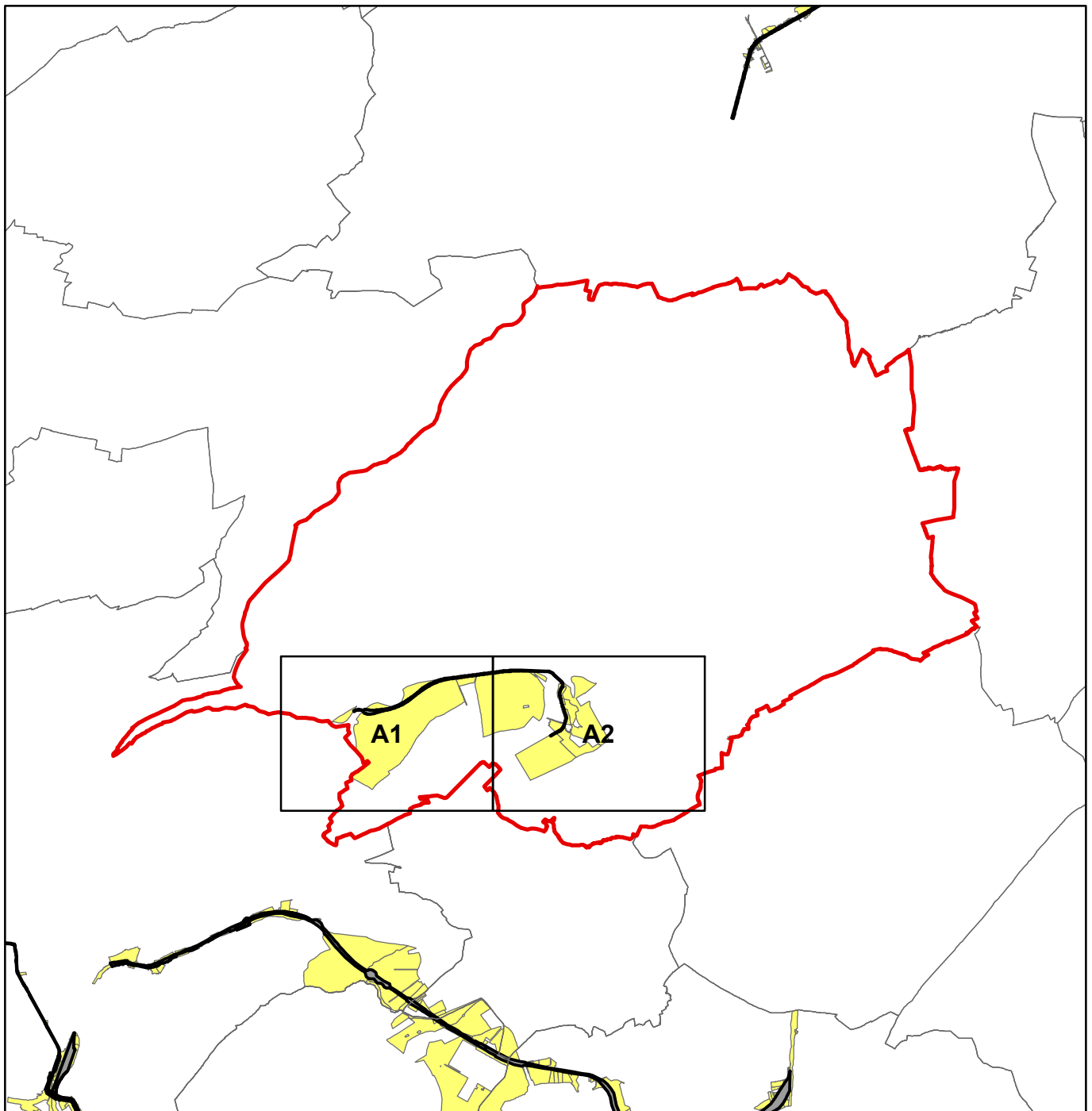


# PROJET DE PLAN DIRECTEUR SECTORIEL «TRANSPORTS»

Droit de préemption

Commune de Niederanven

Plan d'assemblage








LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures  
Département de l'aménagement  
du territoire

LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures  
Département des transports

Format DIN A0 à l'échelle 1:2500  
Fond de carte : PCN © Origine Cadastre  
Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg  
Copie et reproduction interdites

- Parcelle concernée par un droit de préemption
- PST - Couloir et zone superposée
- Parcelle cadastrale / bâtiment
- Limite de la commune

**PROJET DE PLAN DIRECTEUR SECTORIEL «TRANSPORTS»**  
Annexe 3 – terrains ou ensembles de terrains regroupés  
auxquels s'applique le droit de préemption  
**Commune de Niederanven - Extrait A1**







LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures  
Département de l'aménagement  
du territoire



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures  
Département des transports

Format DIN A0 à l'échelle 1:2500  
Fond de carte : PCN © Origine Cadastre  
Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg  
Copie et reproduction interdites

Parcels concernés par un droit  
de préemption  
PST - Couloir et zone superposée  
Parcelle cadastrale / bâtiment  
Limite de la commune

PROJET DE PLAN IDEATEUR SECTORIEL «TRANSPORTS»  
Annexe 3 – terrains ou ensembles de terrains regroupés  
auxquels s'applique le droit de préemption  
Commune de Niederanven - Extrait A2

